



"BIEN VIVRE À ARNAUD-GUILHEM"

BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE

ÉDITO DES ÉLUS
CRISE SANITAIRE
VIE LOCALE
VIE DES ASSOCIATIONS
NUMÉROS UTILES
ÉTAT CIVIL
UN PEU D'HISTOIRE

ÉDITO DES ÉLUS

Dans cette période encore perturbée par la crise sanitaire, votre équipe municipale est toujours dans l'action et assure le bon fonctionnement de la vie communale.

En ce début d'année, les élus poursuivent le travail engagé en 2020 sur l'adressage postal, la réalisation d'une cartographie et la numérisation du cimetière.

Dans les mois à venir, des actions seront engagées sur la réhabilitation des chemins ruraux : nous commencerons par le chemin du Lacombe, départ de la base de loisirs, et poursuivrons sur l'ensemble du réseau des chemins de la commune.

Nous engagerons, avec le Syndicat d'Énergie, la construction d'un transformateur électrique supplémentaire afin d'améliorer la qualité de fourniture du village.

Nous continuerons l'aménagement de la base de loisirs par de nouveaux équipements actuellement à l'étude.

Nous proposerons dans l'année une journée pour le broyage des végétaux.

Concernant la vie associative locale, j'encourage le plus grand nombre à rejoindre l'association "Les Amis du Patrimoine" dans leurs actions de rénovation et de conservation de notre patrimoine local.

Enfin, je souhaite une bonne installation sur notre commune à nos nouveaux éleveurs caprins du Teulé.

Jean-Pierre Vialatte

3

LA NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Tout le monde a subi un jour ou l'autre et peut être même sans le savoir une erreur ou une non distribution de courrier ou de colis.

Il est temps de remédier à cela car pour la petite histoire c'est par un décret datant du 04 février 1805 que le nouvel empereur Napoléon Bonaparte pour ne pas le citer a ainsi ordonné l'obligation de numéroter les rues.

La numérotation des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales. Cet article ne fait peser aucune obligation précise en la matière sur les autorités locales, puisqu'il indique que la numérotation est exécutée " dans toutes les communes où l'opération est nécessaire ". Il convient de souligner que, si la numérotation des immeubles constitue un moyen d'ordre et de police générale que le maire peut prescrire en considération du caractère de nécessité que peut présenter une telle opération, le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 l'oblige à communiquer au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles. La notification de la numérotation étant devenue une formalité foncière.

S'agissant de l'affectation des numéros sur les habitations riveraines des voies publiques, les maires attribuent, en principe, pour des motifs d'intérêt général, les numéros de part et d'autre de la rue.

Cette numérotation identifie sans équivoque les habitations et permet dans les missions de secours à la personne menées par le SDIS ou tout autre service de l'état de ne pas perdre de temps dans la localisation du lieu d'intervention.

Cette mission qui représente un gros travail administratif est menée par Lydia Castelle, Jean-Luc Larrouy et Jean-Claude Mistrot avec l'appui technique de Monsieur Lasserre.

David Tavasani



CRISE SANITAIRE

COVID 19 // Mis à jour le 29 janvier 2021

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/occitanie/documents/bulletin-regional/2021/covid-19-point-epidemiologique-en-occitanie-du-28-janvier-2021>

La circulation virale s'intensifie en Occitanie et atteint un niveau élevé pour la région. En semaine 03, les indicateurs de surveillance syndromique COVID-19 (recours aux soins d'urgence, consultations en médecine libérale) étaient en augmentation au plan régional. Les indicateurs virologiques (taux d'incidence et de positivité) étaient à des niveaux élevés et en augmentation dans la plupart des départements de la région et en particulier le Gers, la Lozère, le Tarn et les Pyrénées-Orientales. L'évolution de ces indicateurs témoigne d'une accélération de la circulation virale. Les effectifs hebdomadaires de nouvelles admissions à l'hôpital étaient également en augmentation. En revanche, les admissions en réanimation / soins intensifs étaient stable au plan régional. Les signalements dans les Ehpad sont également en augmentation ces dernières semaines. Les estimations du R-Effectif pour l'Occitanie étaient, au 26 janvier, significativement supérieures à 1 pour les 3 sources de données SI-DEP, OSCOUR® et SI-VIC. Concernant les données de mortalité, le nombre hebdomadaire des décès toutes causes observé au plan régional était toujours significativement supérieur à l'attendu en semaine 02. Des augmentations chez les plus âgés (65 ans et plus) étaient estimées dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales. Le nombre de décès hospitaliers était également en augmentation au niveau régional en semaine 03. Les indicateurs épidémiologiques étaient globalement en augmentation en semaine 03 dans la majorité des départements et se situaient, notamment pour les indicateurs virologiques, à des niveaux élevés. La circulation virale s'intensifie en Occitanie.

NAVETTES GRATUITES
POUR LES PERSONNES DE 75 ANS ET +

Domicile
Centre de vaccination COVID

RÉSERVATION
N° Vert 0 805 460 306
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Centrale de réservation :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

SERVICE PUBLIC OCCITANIE TRANSPORTS
liO
Occitanie

The infographic features a central illustration of a male doctor and a female nurse. The doctor is wearing a white coat and a face mask, holding a clipboard and a syringe. The nurse is also in a white coat and mask, holding a clipboard. To their right is a white shuttle bus with a yellow cross on its side. A yellow dashed line with arrows indicates a route from 'Domicile' (Home) to 'Centre de vaccination COVID' (COVID vaccination center) and back. The background is light blue with a yellow sun and a white cross.

PROTOCOLE SANITAIRE relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 Février 2021

Principales modifications à observer

Masques :

A partir du 1er février, avec une tolérance jusqu'au 8 février, les masques portés par les adultes comme les élèves à partir du CP doivent être des masques chirurgicaux ou des masques « grand public » de catégorie 1. Les masques faits maison sont donc interdits.

Cas contacts :

en maternelle : Si un élève est positif, toutes les personnes non masquées deviennent cas contact. Ainsi, le moindre cas positif parmi les élèves entraîne la fermeture de la classe, puisqu'il sera demandé à tous les élèves de la classe de rester chez eux pendant 7 jours. Étant masqués, selon le ministère, les adultes ne peuvent être cas contacts. De même, les élèves ne sont pas reconnus cas contact d'un adulte positif mais masqué.

en élémentaire : En justifiant du port du masque, le ministère établit que l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas de contacts à risque dans la classe. Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de différentes fratries) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.

ATTENTION :

Dans la situation d'un cas attribué à un variant, que ce soit un élève ou un adulte, la classe est systématiquement fermée. En cas de suspicion de variant, la situation est appréciée au cas par cas ...

Distanciation physique :

À la cantine, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres entre deux groupes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée. Entrée en vigueur : au plus tard le 8 février.

Ventilation des classes :

La ventilation de 15 minutes doit toujours être effectuée avant et après le temps classe, aux récréations ainsi que durant la pause méridienne. Mais elle doit maintenant avoir également lieu toutes les heures pendant quelques minutes.

Sorties et voyages scolaires :

Les sorties avec nuitée sont désormais interdites jusqu'à nouvel ordre.

Source Éducation Nationale.

VIE LOCALE

AMÉNAGEMENTS DE LA BASE DE LOISIRS PETITES PYRÉNÉES



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

- éclairage solaire
- fontaine à eau
- borne de recharge électrique pour les vélos à assistance électrique

CIMETIÈRE

Un sinistre est survenu en décembre dernier lors de travaux effectués par un tiers.

Une procédure est en cours avec les assurances.

Les travaux de réparations seront engagés à la suite.



ÉGLISE COMMUNALE

Le clocher de notre église est envahi par les pigeons.

Nous allons mener des travaux pour la protection des installations.

NOUVELLE PRIME POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



MaPrimeRénov

Mieux chez moi, mieux pour la planète !

Une aide pour la rénovation énergétique ouverte à tous :

- Changer mon système de chauffage
- Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)
- Installer une ventilation

Retrouvez le communiqué de presse en ligne mail :

presse-wargon@logement.gouv.fr

MaPrimeRénov' se demande en ligne sur : www.maprimerenov.gouv.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Vous trouverez les comptes rendus des conseils communautaires sur le site :

<https://www.cagiregaronnesalat.fr/fr/cgs/conseil-communautaire.html>



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le territoire Cagire Garonne Salat est riche d'un tissu associatif dense et actif.

Un annuaire a été édité par l'office de tourisme pour découvrir et contacter les associations, par thématique et centre d'intérêts

C'est quasiment 400 associations qui ont été répertoriées dans ce document !

L'annuaire est disponible dans les différents accueils de l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat : à Aspet, Arbas, Salies-du-Salat et Saint-Martory, dans vos commerces de proximité et à la mairie.

<https://opyrenees.fr/actualite/annuaire-associations-cagire-garonne-salat/>

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

La fibre optique, c'est quoi concrètement ?

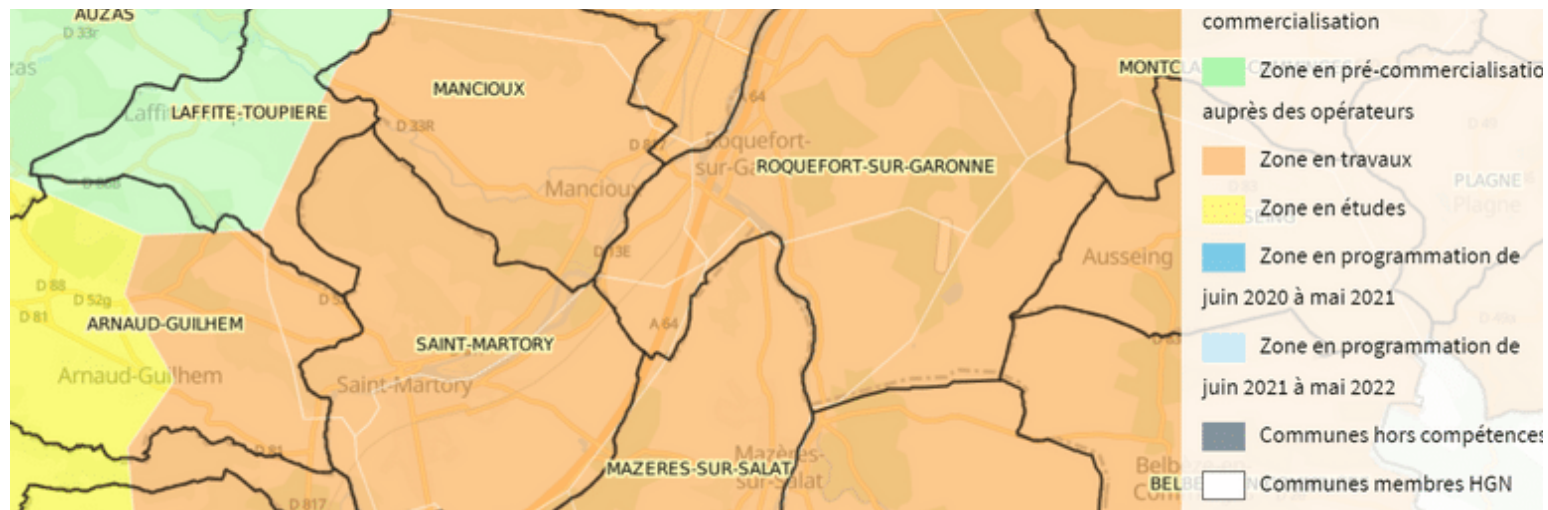
La fibre optique est une technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet, via un fil en verre plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et symétriques. Elle apporte :

- Un niveau de débit au-delà de 100 Mbit/s minimum.
- Un débit identique dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux.

Avec la fibre, il n'existe plus de problème de baisse de débit lié à la distance ou à la qualité de la ligne : elle permet donc de «briser la distance». Quel que soit l'éloignement du logement par rapport au central téléphonique, le débit est identique.

- Un débit identique pour la réception de données (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant) à la différence de l'ADSL.
- Une plus grande adaptabilité aux besoins futurs et aux technologies émergentes.
- Un réseau pérenne déployé pour plusieurs dizaines d'années.

Où en est l'avancement de la fibre dans votre commune ?



Quels usages au quotidien ?

Avec la fibre optique, les avantages au quotidien ne sont plus à démontrer !

Un débit stable : avec la fibre, il n'existe plus de problème de baisse de débit lié à la distance ou à la qualité de la ligne. Quel que soit l'éloignement du logement par rapport à la centrale opérateur, le débit en réception et en émission est identique, à la différence de l'ADSL.

Un usage simultané optimal : la fibre optique permet une utilisation optimale, simultanée et sans saturation de plusieurs appareils connectés (téléphone, télévision, internet, smartphone et tablette).

Des transferts instantanés : Grâce à un débit nettement supérieur, les transferts, téléchargements et streaming se font quasi-instantanément.

Une connexion ininterrompue : La fibre est totalement protégée contre les interférences de la foudre et des facteurs environnementaux perturbateurs.

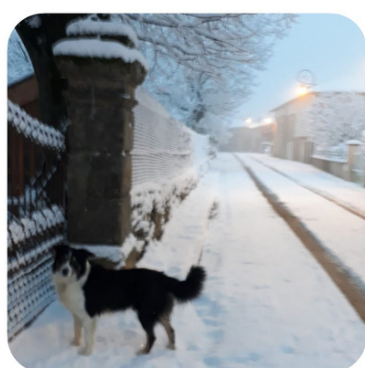
Une qualité d'image nettement supérieure (sous réserve de disposer d'équipements adaptés) : Avec la fibre, la télévision haute définition (voire très haute définition avec le 4K), la 3D et les services de vidéo à la demande... sont désormais accessibles à tous les abonnés.

NOUVEAUX ARRIVANTS AU TEULE



Nous souhaitons la bienvenue à Vanina & Mike ROUDMAN et à leurs enfants qui ne sont pas arrivés seuls !

LE VILLAGE SOUS LA NEIGE LE 10 JANVIER 2021



LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'Association « **Les Amis du Patrimoine d'Arnaud-Guilhem** » fait appel au bénévolat des villageois pour continuer à entretenir et restaurer le patrimoine de notre village.

Depuis sa création, nous avons déjà restauré le lavoir du Bas de la Côte. Nous entretenons régulièrement des lavoirs, calvaires, croix, oratoires de notre village.

Nous souhaitons participer à l'entretien de chemins de randonnées situés sur la commune et à en ouvrir de nouveaux.

Toutes les bonnes volontés qui viendront nous rejoindre bénéficieront du statut de bénévoles, sans aucun engagement et seront couverts par une assurance Responsabilité Civile.

Contact : Olivier COLIN : 06 03 12 62 87 - c-olivier@hotmail.fr

NUMÉROS UTILES

Urgence samu : 15 ou 112

Hôpital Saint-Gaudens : 05 62 00 40 00

Médecin de garde (nuit, week-end et fériés) : 39 66 ou 15

Pharmacie de garde : 32 37

Pharmacie de Saint-Martory : 05 61 90 23 39

Pharmacie de Salies du Salat : 05 61 90 56 61

Maison médicale Saint-Martory : 05 61 98 61 22

Maison médicale de Salies-du-Salat : 05.61.90.55.34

Centre de vaccination Covid-19 : 0809 54 19 19

Dépannage Enedis : 09 72 67 50 31

dépannage Eaux de la Barousse : 05 62 00 80 60

Siège Communauté de Communes

Cagire Garonne Salat : 05 61 98 49 30

Mairie d'Arnaud-Guilhem : 05 61 90 31 83

ÉTAT CIVIL - DÉCÈS



Madame Suzanne BERNADET, décédée le 16 décembre 2020

Monsieur Guy BARDI, décédé le 21 décembre 2020

Madame Reine BOUBE, décédée le 8 janvier 2021

Monsieur René GAUTHIE, décédé le 18 janvier 2021

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



UN PEU D'HISTOIRE

Le chemin de la Mole

Vous avez peut-être remarqué sur l'un des contreforts de l'église un petit dispositif circulaire en forme de médaillon, placé à environ cinquante centimètres au-dessus du niveau du sol. Il s'agit d'un repère de nivellement. L'altitude indiquée est **419 mètres**.



Un autre repère a été placé sur le mur de la mairie : ici, l'altitude est de **416 mètres**. Tout au bout de la rue de Montraisin en direction de Saint-Martory, un troisième repère placé sur la maison à l'angle des deux rues indique **410 mètres**.

En bas de la côte, au contact de la route départementale 817 (ex Nationale 117), l'altitude est de **294 mètres** d'après l'Institut Géographique National.

On appelait ce chemin le « chemin de la Mole » .

Saint-Martory est à une altitude de 286 mètres (au milieu du pont), ce qui représente un dénivelé de 133 mètres pour environ quatre kilomètres parcourus. Pour ceux et celles revenant jadis à pied du marché, le parcours était un peu rude (parfois 10 %). A mi-parcours, il n'y avait pas encore le double virage réduisant l'effort à fournir.

C'est en 1849 que le conseil municipal se saisit de la question : « *le mauvais état dans lequel il se trouve et la rapidité de la rampe qu'il offre le rendent presque impraticable. On ne peut arriver par cette voie à la commune qu'avec des demis chargements et encore avec la plus grande difficulté* ».

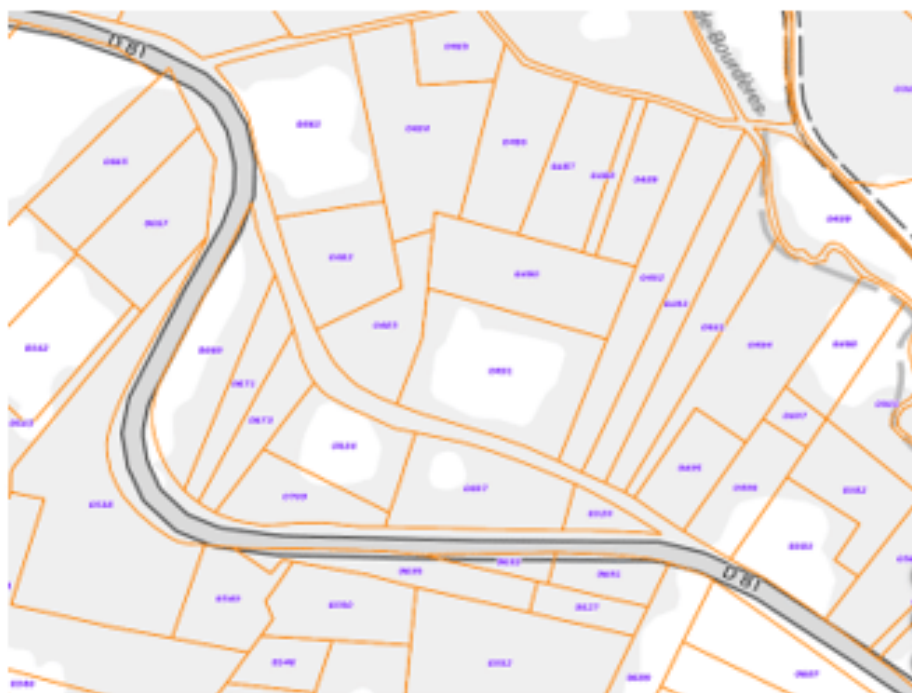
Le conseil adopte le rapport de Monsieur Laborde, agent voyer cantonal, proposant de rectifier la rampe sur une distance d'environ 200 mètres. Pour cela, la commune doit faire l'acquisition de 5 ares 27 ca à prendre sur les propriétés des sieurs Pierre Sarlabous, Bernard Pignon, François Souque, Bernard Cabaré et Jean Cassé, pour une somme totale de 302 F 86. Le maire précise que « *la caisse communale offre des fonds plus que suffisants pour cette dépense* ».

Pour les travaux, le Département accorde, en 1850, une subvention de 150 francs et la commune ajoute 50 francs « *à prendre sur les fonds libres de la caisse communale* ».

Il est difficile de dire à quel moment les travaux ont été engagés. En février 1852, le conseil déplore encore le fait que « *le chemin vicinal n°1 dit de la mole ... est presque impraticable* ».

Une petite rectification du tracé a pu être faite en 1859 grâce à la vente à la commune de 38 ca par Jean-Pierre Furaut.

L'ancien chemin apparaît nettement sur le cadastre actuel.



Il est encore question de cette route en décembre 1926. Il s'agit d'élargir le chemin selon le rapport présenté par les ingénieurs du Service vicinal. Cependant, le dossier n'est abordé en conseil municipal qu'en 1931 : *« vu les deux accidents mortels survenus en 1930 occasionnés par le manque de visibilité dans les tournants, le Conseil demande à l'autorité compétente de faire procéder le plus tôt possible à l'élargissement du susdit chemin ainsi que l'amélioration des contours brusques qui sont un danger permanent pour la circulation ».*

La traversée du village n'est pas oubliée. Le 9 février 1930, le Conseil déplore *« l'humidité constante et malsaine qui existe dans le village »*. Il est demandé de goudronner le passage jusqu'après les maisons des Lacombe car il s'agit d'une *« bonne mesure d'hygiène pour la population en supprimant les boues persistantes. Le goudronnage pourrait être réalisé dès que le cylindre à vapeur sera sur place pour l'élargissement du chemin d'intérêt communal au quartier du Boué. »*

A la même époque, le Conseil sollicite un bon empierrage avec cylindrage sur le chemin entre le village et Castillon et l'établissement d'un ponceau sur le ruisseau de Bonnefont.

L'entretien des chemins a été une préoccupation constante tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et un souci permanent du fait du manque des ressources financières de la commune.